

## La pêche électrique sera interdite en Europe en 2021

Par Leonor Hubaut | Mis à jour le 14/02/2019 à 10:50 / Publié le 14/02/2019 à 09:33



Les pêcheurs français bloquent le port de Calais début 2018 pour protester contre la pêche électrique .  
Pascal Rossignol/REUTERS

**Après trois ans de lutte, un accord européen est intervenu mercredi 13 janvier tard dans la soirée pour interdire la pêche électrique à partir du 1er juillet 2021. Une décision largement saluée par les associations.**

La pêche électrique sera complètement interdite à partir du 1er juillet 2021. Après trois ans de lutte sur la scène européenne, les trois institutions européennes (la Commission, le Conseil et le Parlement) se sont entendues, tard dans la nuit du mercredi 13 février, sur l'avenir de la pratique dans les eaux communautaires. Une date qui doit «garantir une période de retrait progressif pour permettre au secteur de s'adapter» assure le commissaire européen en charge de la pêche, Karmenu Vella. Pendant cette transition, les règles du jeu vont changer pour les Pays-Bas. Pourront continuer à utiliser la pêche électrique les chalutiers ayant obtenu une dérogation, avec une limite de 5% de la flotte de chaque pays. Cependant, aucune nouvelle dérogation ne sera octroyée. Quant à la recherche scientifique, utilisée de manière abusive par les Néerlandais, elle sera plus strictement encadrée. Toutes les autorisations à caractère «exceptionnel» disparaîtront. Le nombre de bateaux sera donc drastiquement réduit. «Au total, une quarantaine de navires néerlandais devraient perdre leur autorisation dès 2019» explique une source proche du dossier.

L'accord offre également aux États membres la possibilité d'interdire ou de restreindre immédiatement le chalutage par impulsions dans leurs eaux côtières et ainsi protéger leurs pêcheurs artisans. Une idée mise sur la table par la France. Si aucune annonce n'a été faite pour l'instant, la pression sera grande sur Emmanuel Macron pour que ce soit fait. Le Royaume-Uni a déjà annoncé son intention de fermer ses eaux nationales.

---

## **«Nous revenons de loin»**

*Claire Nouvian, fondatrice de l'association Bloom*

---

«C'est une avancée historique» se félicite le député Younous Omarjee, député de la Gauche unitaire européenne (GUE), artisan du basculement du Parlement européen en faveur de l'abolition. «Une victoire» clame Yannick Jadot, tête de liste des

écologistes. «Nous revenons de loin» rappelle de son côté Claire Nouvian, fondatrice de BLOOM, l'ONG qui a lancé le cri d'alerte il y a trois ans. Car en 2016, c'est vers la libéralisation de la pêche électrique que Commission européenne et Conseil (poussés par les Pays-Bas) se dirigeaient. Forte de la mobilisation des pêcheurs et de ses députés, la France a réussi à inverser totalement le rapport de force. Pour les Néerlandais, la pilule sera difficile à faire passer.

La célébration n'est pourtant pas absolue pour les détracteurs de cette méthode de pêche jugée «sauvage». «Une période de transition de plus deux ans, c'est bien trop long pour les pêcheurs artisans» alerte BLOOM. Une analyse partagée par le député socialiste Éric Andrieu, qui craint qu'il n'y ait plus de pêcheurs artisans d'ici là.

L'introduction d'une clause de révision est un élément supplémentaire d'inquiétude. Plus ambitieuse que prévu, celle-ci permettra une réouverture du règlement européen lorsque de nouveaux éléments scientifiques seront disponibles. Par principe, les 28 refusent d'avoir une interdiction ad vitam aeternam.

Le texte doit maintenant être présenté aux États membres (au niveau des ambassadeurs - COREPER) avant la fin de la semaine. Les Pays-Bas s'y opposeront, mais ils sont isolés et la décision finale est prise à la majorité qualifiée. Le soutien du Parlement européen est acquis. Quant à la date d'entrée en vigueur, elle dépendra des différents processus, mais devrait se faire avant l'été 2019.